

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

Décret n° 98-364 DU 9 novembre 1998  
portant nomination du directeur général  
de l'économie forestière

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 98-175 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'économie forestière ;  
Vu le décret n° 98-177 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'économie forestière ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

**Article premier.-** M. François NTSIBA est nommé directeur général de l'économie forestière.

**Article 2.-** M. François NTSIBA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

**Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie forestière,



Le ministre des finances et du budget,

**Mathias DZON.-**